



COMMUNE DE
RAEDERSHEIM

EXTRAIT DU
PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 01 JUILLET 2010

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Guebwiller

Nombre de Conseillers élus : **15**
Conseillers en fonction : **15**
Conseillers présents : **12**

L'an deux mille dix, le premier juillet à vingt heures trente,

Le CONSEIL MUNICIPAL de RAEDERSHEIM était assemblé en séance extraordinaire après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur **Jean-Marie REYMANN, Maire**

PRESENTS :

MM. Jean-Paul **BEREUTER**, Alphonse **DUBICH**, Adjoints

Mmes et MM. Marie-Paule **THOMAS** Jean-Claude **BOETSCH**, Madeleine **WIEST**, Christine **SCHMUCK**, Sylvain **DESENNE**, Jean-Michel **BEDOUET**, Gilbert **WEISSER**, Gérard **CLADE**, Jean-Pierre **PELTIER**, Conseillers Municipaux.

ABSENTS :

a) avec excuse :

- ◆ Mme Christiane **EHRET** qui a donné procuration de vote à Mme **WIEST**
- ◆ M. Yves **LECONTE** qui a donné procuration de vote à M. le Maire,
- ◆ Mme Marie-Josée **METHENIER** qui a donné procuration de vote à Mme **SCHMUCK**

SECRETAIRE :

Mme Annabelle PAGNACCO, Secrétaire de Mairie.

TABLE DES MATIERES

- 1.** Désignation d'un secrétaire de séance
- 2.** Approbation du procès verbal en date du 27 mai 2010.
- 3.** .Demande d'autorisation d'exploiter – Société Knauf Est
- 4.** Subvention exceptionnelle.
- 5.** Divers.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

L'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un secrétaire de séance pour rédiger le compte-rendu du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité des membres présents (dont 3 procurations)** de désigner Madame Annabelle PAGNACCO, Secrétaire de séance.

2 APPROBATION DU PROCES VERBAL EN DATE DU 27 MAI 2010

Le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité des membres présents (dont 3 procurations)** le procès verbal de la séance du 27 mai 2010.

3. DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER – SOCIETE KNAUF EST.

Knauf Est, implanté dans la zone industrielle de Ungersheim, est un établissement industriel de fabrication et transformation de polystyrène expansé destiné à la production de matériaux d'isolation thermique pour le bâtiment.

L'établissement est à ce jour régi, au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, par un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter en date du 24 juillet 1984.

En 1997, suite aux nombreuses évolutions et modifications des installations intervenues depuis 1984, Knauf Est a déposé un dossier de demande d'autorisation visant à régulariser la situation administrative de l'établissement (récépissé de dépôt en date du 20 mars 1997).

Ce dossier n'ayant pas été instruit, Knauf Est est amené en 2008 (25 juin 2008) à redéposer, à la demande de l'inspection des installations classées, un nouveau dossier intégrant notamment les modifications et évolutions suivantes notifiées à la Préfecture :

- Modifications des bâtiments réalisés en 1998 (construction d'un bâtiment et démolition partielle d'un autre) afin de réorganiser la production. Ces modifications ne modifiaient pas les capacités de production du site,
- Remplacement, en 2003, d'une des deux chaudières du site (chaudière1) par une chaudière d'une puissance supérieure,
- Augmentation des quantités de colles utilisées induit par un développement de la gamme commercialisée et utilisation de colles contenant moins de solvant,
- Suppression des tours aéroréfrigérantes du site, remplacées par un système en circuit fermé (aérosec)
- Augmentation des volumes de production et de stockage.

Dans le cadre du présent dossier, Knauf Est sollicite une demande d'agrément pour la valorisation de déchets d'emballages en polystyrène expansé. Le volume maximal prévisionnel récupéré sera de 700 tonnes par an.

ETUDE D'IMPACT

L'entreprise emploie 74 personnes et travaille en équipes 3x8 selon la charge de travail. Il transforme actuellement 7500 tonnes de matière expansible par an, le niveau maximal de production pouvant être atteint étant de 10 000 tonnes / an.

Pollution de l'eau : le site est alimenté à partir de deux puits internes pour les usages industriels et l'arrosage des espaces verts.

Pollution de l'air : les rejets atmosphériques de l'entreprise concernent principalement les émissions de pentane, agent d'expansion du polystyrène au cours des différentes étapes du processus. Il a été fait une étude et les rejets de pentane sont limités.

D'une manière générale, l'entreprise veille à l'entretien des parties périphériques du terrain afin d'éviter le développement de feu de broussailles.

Le Conseil Municipal adopte par 11 voix (+ 3 procurations) et 1 abstention (M. BOETSCH), la demande d'autorisation d'exploiter de la Société KNAUF EST.

Fait à Raedersheim, le 07 juillet 2010

Jean-Marie REYMANN

Maire

4. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Mademoiselle Caroline SAX, domiciliée à Raedersheim participera à la Coupe de Monde VTT. Cependant, les frais engagés et ceux à venir ne sont pas négligeables et les sponsors se font de plus en plus rare.

Mademoiselle Judith TAUREL, domiciliée à Raedersheim, accèdera au Championnat de France National et au Championnat de France Jeunes section Athlétisme pour cette saison 2010. Au niveau des finances du club, cela représente un coût financier important non budgété pour cette saison.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal décide **par 11 voix (+ 3 procurations) et 1 abstention (Mme SCHMUCK)** l'octroi d'une subvention exceptionnelle de **1000 €** à Mlle Caroline SAX (compte 022) et d'une subvention exceptionnelle de **500 €** au Club d'Athlétisme (compte 6574)

Fait à Raedersheim, le 07 juillet 2010
Jean-Marie REYMANN
Maire

5. DIVERS.

M. le Maire informe le Conseil Municipal :

- ◆ de la compétition de cyclisme, intitulée « 16^{ème} Tour du Piémont » organisée les samedi 10 et dimanche 11 juillet 2010,
- ◆ des remerciements de l'Association prévention routière pour la subvention allouée par la Commune de Raedersheim,
- ◆ du courrier du Conseil Général accordant une subvention de 3000 € pour la création d'une aire de jeux,
- ◆ des remerciements de l'Amicale des Pêcheurs pour la subvention versée par la commune suite à l'incendie,
- ◆ du choix de l'entreprise GIROD pour le marquage au sol rue d'Ungersheim,
- ◆ du choix de l'entreprise SCHNEIDER pour la construction d'une clôture rue de Bollwiller

Le Maire clos la séance à 23h00

NOM	PRENOMS	SIGNATURE
REYMAN	Jean-Marie	
BEREUTER	Jean-Paul	
LECONTE	Yves	Absent (procuration à M. le Maire)
DUBICH	Alphonse	
EHRET	Christiane	Absente (procuration à Mme Wiest)
THOMAS	Marie-Paule	
BOETSCH	Jean-Claude	
DESENNE	Sylvain	
BEDOUET	Jean-Michel	
WEISSER	Gilbert	
WIEST	Madeleine	
SCHMUCK	Christine	Absente (procuration à Mme SCHMUCK)
PELTIER	Jean-Pierre	
METHENIER	Marie-Josée	
CLADE	Gérard	